

Durée de préavis pour nouvel emploi dans une autre ville

Par **happy974**, le **23/07/2015** à **09:40**

Bonjour

Je suis actuellement en CDD jusqu'au 31 août 2015. Je viens d'être recrutée sur un nouveau CDD qui commencera le 1er septembre. Ce nouveau travail est dans une autre ville à 40km (même département) de mon habitation actuelle. Dans cette situation, est-ce que je pourrais bénéficier d'un préavis réduit à un mois ? J'ai commencé à me renseigner mais ce n'est pas très clair.

Merci d'avance pour votre réponse